

Mon Recypark Mobile

Proche de chez moi !

La commune de Forest et Bruxelles-Propreté s'associent pour vous proposer un service de proximité dédié à la collecte et à la valorisation des objets que vous n'utilisez plus. Nous vous remercions pour votre engagement en faveur de l'environnement et de la propreté publique.

Petits conteneurs orange disponibles sur place. 1 par ménage. Gratuit.





Espace Recypark

3 m³
d'encombrants
gratuits

Déchets acceptés



Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- petits appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses et tournevis électriques, foreuses...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers (peintures, huiles de friture, piles et batteries...) - voir page 4
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- lampes économiques, lampes LED, lampes fluorescentes (néons...)

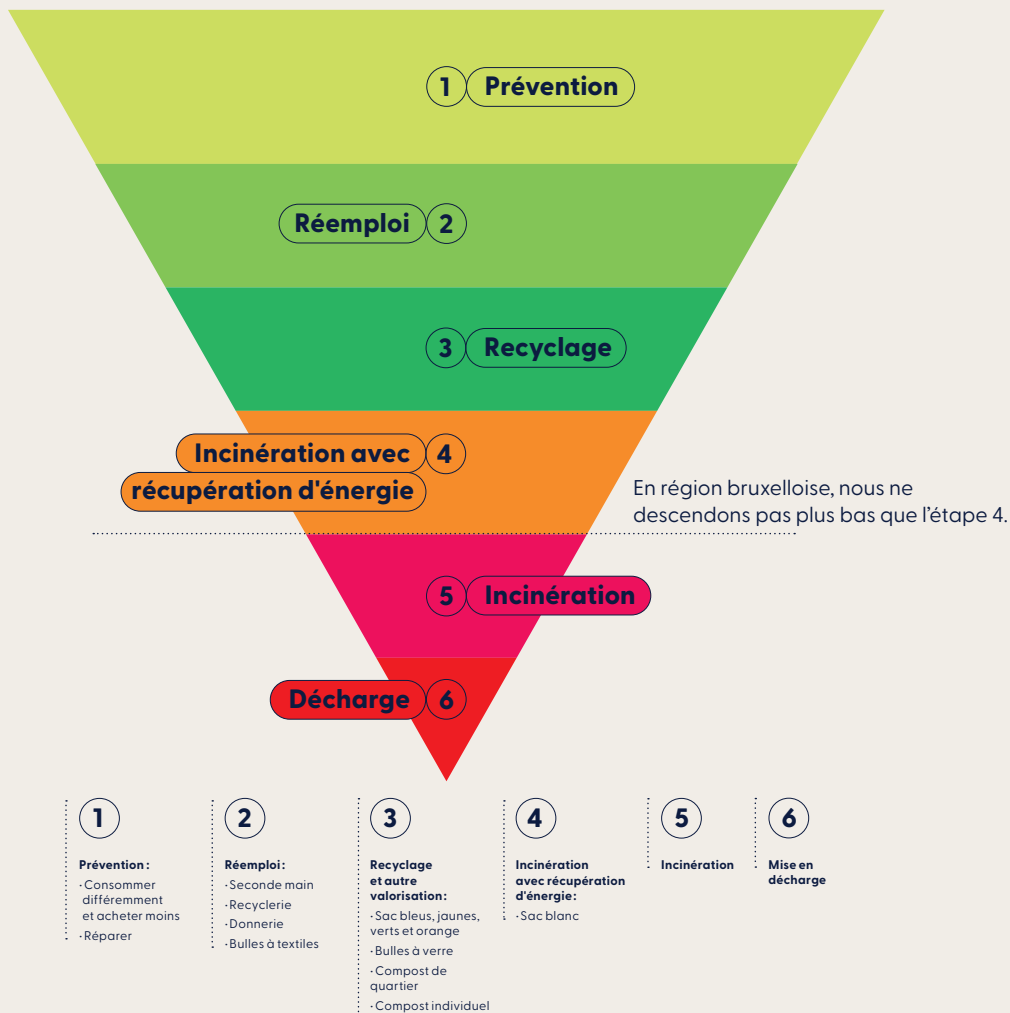
Déchets refusés



- déchets résiduels (sacs blancs), déchets alimentaires (sacs orange), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles, bocaux et flacons en verre (bulles à verre)
- gros appareils électroménagers (machine à laver, four, réfrigérateur, etc.)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtre, briques, fenêtres, portes, poutres, éviers, roofing, planches...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant
- pneus de toute nature
- déchets d'origine professionnelle (producteurs de déchets autres que ménagers)
- amiante (plaques, bacs de plantes, etc.)

Vos déchets, nous leur réservons le meilleur traitement.

Le principe de l'**échelle de Lansink** est de valoriser au maximum une étape avant de passer à la suivante.



En région bruxelloise, les déchets ne sont pas mis en décharge. Leur incinération se fait avec récupération de chaleur.

Où et quand ?



Un stand « donnerie » sera accessible sur chaque site !

21/10 : rue Roosendael (accès via av. Des Sept Bonniers)

22/10 : rue Berthelot (accès via rue de Mérode)

23/10 : chaussée de Bruxelles (entre rue des Glands et rue du Stade)

24/10 : rue du Zodiaque (accès via rue Rodenbach)

25/10 : avenue Kersbeek (entre av. S. Merrill et av. de la Verrerie)



9h00 - 18h00

Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**.
- **Triez** préalablement vos déchets par catégorie.

Attention

- **Volume maximum accepté : 3 m³** - l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de 3 m³
- **Déchets chimiques :**
 - ✓ Maximum 30l pour les produits couvrants
 - ✓ Maximum 5l pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou **qui représenteraient un danger**.

Les Recypark restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptées (par ex. les déchets de construction). Plus d'infos sur www.bruxelles-propre.be ou via le **0800/981 81**.

Plus vous triez, mieux nous recyclons.